



## Communiqué de presse

Amiens, le 22 février 2018

### Site mémoriel de Thiepval : Le Conseil départemental de la Somme recherche un gestionnaire pour la Maison Potié

*Le Conseil départemental de la Somme, propriétaire de la « Maison Potié » sur le site mémoriel de Thiepval, recherche un gestionnaire pour y développer un projet touristique compatible avec l'esprit des lieux. Les candidatures sont à adresser avant le 10 mai 2018.*

#### **Une maison située au cœur d'un haut-lieu du souvenir de la Grande Guerre**

Au cœur du Circuit du Souvenir, la Maison Potié est située à l'entrée même du mémorial franco-britannique de Thiepval, sur le cheminement piétonnier de ses quelque 200 000 visiteurs annuels, majoritairement issus de Grande-Bretagne et des pays du Commonwealth.

Le **mémorial franco-britannique de Thiepval**, érigé en 1932, est l'un des plus importants au monde. Sur ses 16 piliers sont gravés les noms de 72 000 soldats des armées britanniques et sud-africaines sans sépulture connue. Le 1<sup>er</sup> juillet 2016, 100 ans après le lancement de la bataille de la Somme, les plus hautes autorités britanniques et françaises se sont rendues sur place pour commémorer leur sacrifice.

Au service de ce mémorial, le Conseil départemental de la Somme a construit en 2004 un **centre d'accueil et d'interprétation et en 2016 un musée de site**, tous deux exploités par l'association Historial de la Grande Guerre. Le centre et le musée proposent une exposition pédagogique sur les combats de la bataille de la Somme, une salle de projection, des bornes informatiques pour effectuer des recherches sur les soldats, des pièces de collection, une réplique de l'avion de Charles Guynemer et une grande fresque de 60m dessinée par Joe Sacco illustrant le 1<sup>er</sup> juillet 1916.

## Un projet touristique adapté à l'esprit des lieux

En 2015, le Conseil départemental de la Somme acquiert la Maison Potié afin de la reconverter en lieu d'accueil touristique complémentaire des sites existants, pouvant accueillir un salon de thé, une salle pédagogique pour les groupes scolaires, un point d'information touristique et de vente des produits du terroir, des hébergements, des locations de vélos... ou tout autre projet proposé par les candidats à l'appel à manifestation d'intérêt.

Le projet présenté doit être **en cohérence avec l'esprit des lieux** : recueillement, mémoire, calme, authenticité, sobriété...

La surface habitable de la maison est de 266 m<sup>2</sup> (surface au sol : 187 m<sup>2</sup>). Datant des années 1920, elle comporte un étage, un sous-sol et une véranda. Le projet attendu porte sur l'ensemble de la propriété : la maison et le terrain attenant (pelouse et partie boisée).

Les projets éligibles sont ceux portés par des opérateurs privés, représentés par des personnes physiques ou morales.

Les projets seront examinés en fonction de plusieurs **critères** :

- pertinence, faisabilité et adéquation avec l'équipement mis à disposition et avec le site
- qualité des prestations proposées
- amplitude d'ouverture à l'année
- viabilité financière (pas de subvention de fonctionnement)

En fonction du projet d'aménagement retenu, le Département envisage de réaliser une partie des travaux incombant au propriétaire. Une **négociation** sera engagée avec l'exploitant pour déterminer les travaux restant à sa charge et les conditions financières et de durée (5 à 15 ans) du contrat qui en résulteront.

Le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt est téléchargeable sur [www.somme.fr/maison-potie](http://www.somme.fr/maison-potie)

Les dossiers de candidature sont à remettre au Conseil départemental de la Somme (43 rue de la République 80000 Amiens) **avant le 10 mai 2018**.

### Contact :

Florian Vanbremeersch  
Relations presse  
Conseil départemental de la Somme  
03 22 71 83 64 / 06 46 51 54 37  
[f.vanbremeersch@somme.fr](mailto:f.vanbremeersch@somme.fr)